

Secrétariat général du gouvernement

 Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

 Service des affaires administratives, des finances
 et de la communication

 Bureau des examens et concours
 Tél. : 23.96.40
 Mél : denc.examenetconcours1d@gouv.nc

Affaire suivie par Marie BENEBIG
 2025-DENC-54320

Nouméa, le 6 octobre 2025

 La directrice de l'enseignement
 de la Nouvelle-Calédonie
 à

 Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
 des écoles
 s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
 maternelles et élémentaires
 s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'autorité
 pédagogique

Objet : candidature aux fonctions de maîtres d'accueil temporaires pour l'année scolaire 2026.

Réf. : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.

La campagne d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au **lundi 1^{er} décembre 2025**, 00 h 00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans le texte cité en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres d'accueil temporaires (MAT) pour l'année scolaire 2026, sont invités à compléter dès à présent le formulaire en ligne en suivant ce lien : <https://demarches-simplifiees.gouv.nc/commencer/denc-mat-session-2026>

Les conditions requises sont les suivantes :

- avoir au minimum deux ans de services effectifs en qualité d'instituteurs ou de professeurs des écoles titulaires au 31 décembre de l'année précédant le recrutement ;
- justifier d'une inspection datant de moins de trois ans ;
- avoir obtenu un avis favorable de l'inspecteur d'autorité pédagogique de la circonscription dont ils relèvent.

Les personnels retenus pourront participer à la formation initiale, en accueillant à titre temporaire des étudiants des instituts de formation (IFMNC et INSPE) pour des stages d'observation, des stages de pratiques accompagnées ou des séances ponctuelles.

Les étudiants de l'IFMNC (DU1, DU2 et DU3 « Enseigner dans le 1^{er} degré ») et de l'INSPE (M1 et M2 parcours aménagé du master MEEF mention 1^{er} degré) seront en stage en pratique accompagnée aux dates suivantes en 2026 :

Niveaux	Périodes	Classes d'accueil
M2 étudiant (INSPE-UNC)	16 mars au 15 décembre 2026 (en filé 2 jours par semaine / lundi et mardi, avec une période de tuilage du 13 au 20 février et du 23 février au 10 mars les lundis et mardis)	Tous cycles
M1 (INSPE-UNC)	16 mars au 27 mars 2026	Cycles 1 et 2
DU2 (IFMNC)	16 mars au 03 avril 2026	Cycle 3

DU1 (IFMNC)	Stage découverte dans les écoles volontaires : 20 au 30 avril 2026	Tous cycles
DU3 (IFMNC)	20 avril au 29 mai 2026	Tous cycles
M1 (INSPE-UNC)	18 au 29 mai 2026	Cycles 1 et 2
M1 (INSPE-UNC)	25 juin au 07 août 2026 (en filé 2 jours par semaine / jeudi et vendredi)	Cycle 3 et CE2
DU2 (IFMNC)	20 juillet au 07 août 2026	Cycle 2
DU3 (IFMNC)	24 août au 25 septembre 2026	Tous cycles
DU1 (IFMNC)	14 septembre au 09 octobre 2026	Cycle 3

En parallèle, des stagiaires M2 seront en responsabilité dans des classes de MAT volontaires (province Sud) qui libéreront leur classe les lundis et mardis matin, à compter du 16 mars 2026 et jusqu'au 15 décembre 2026. Ces MAT pourront exercer des missions au sein de la DERES (concevoir et mettre en œuvre un projet) ou de la DENC (actions en lien avec les circonscriptions de rattachement). Les candidats MAT devront indiquer leur intérêt lors de leur candidature et se rapprocher de la DERES ou de la DENC au moment de la publication des appels correspondants.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie,



Christelle VARNEY